



Sessione di u 29 di nuvembre di u 2021
Session du 29 novembre 2021

Decisione N° 2021-35
Décision N° 2021-35

Mudificazioni di a cumposizioni è di i reguli di funziunamentu di u cumitatu di Conca di Corsica
Modification de la composition et des règles de fonctionnement du comité de bassin de Corse,
Conca di Corsica

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf novembre, la Chambre des Territoires convoquée le 19 novembre 2021 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, CECCALDI Attilius, COGNETTI TURCHINI Catherine, FILIPPI Petru Antone, GIANNI Jean-Jacques, GIOVANNENGELI Gilles, LE BOMIN Vanina, MARIOTTI Marie-Thérèse, MARTINETTI Achille, MATTEI Flora, MORGANTI Jean-Toussaint, MOSCA Paola, PAOLINI Julien, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, SAVELLI Pierre, VINCIGUERRA Alexandre

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.

ARENA Jean Baptiste à MARTINETTI Achille
ARMANET Guy à POZZO DI BORGO Louis
BASTIANI Angèle à PAOLINI Julien
BERTOLOZZI Paul-Antoine à ALBERTINI Don Marc
CAITUCOLI Paul Joseph à FILIPPI Petru Antone
FAZI Bianca à GIOVANNANGELI Gilles
GIUSEPPI Jean à MARTINETTI Achille
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles
LIVRELLI Dominique à MOSCA Paola
LUCCIONI Jean-Baptiste à ALBERTINI Don Marc
LUCIANI Antonia à PAOLINI Julien
MAUPERTUIS Marie-Antoinette à SIMEONI Gilles

Etaient absents et excusés : MM.

ANGELINI Jean Christophe, DOMINICI Jean, MARCELLESI Pierre

Etaient absents : MM.

MARCANGELI Laurent, MARCHETTI François-Marie, NICOLAI Marc-Antoine

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2021-35, relatif à la modification de la composition et des règles de fonctionnement du comité de bassin de Corse, Conca di Corsica.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

PREND ACTE des éléments d'information contenus dans le rapport et ses annexes.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni